

GRAVEL 100 – DT SWISS

Dimanche 26 juin 2022 - Angers



REGLEMENT OFFICIEL DE L'EPREUVE :

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'EPREUVE	2
1.1 Organisation	2
1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique de l'épreuve	2
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
2.1 Engagement des participants	2
2.2 Respect de l'environnement	2
2.3 Matériels et équipements	3
3. MODALITES D'INSCRIPTION	3
3.1 Conditions d'inscriptions	3
3.2 Frais d'inscriptions	4
4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE	4
4.1 Dates et Horaires	4
4.2 L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing	4
4.3 Le déroulement de la randonnée	5
5. ASSURANCES	5
6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR	5
7. LOIS APPLICABLES ET INTERPRETATION	6
8. DROIT À L'IMAGE	6
9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	6
10. ACCEPTATION DU REGLEMENT	6

Le présent règlement est disponible par téléchargement sur le site www.natureisbike.com. Il sera également consultable les 25 et 26 juin 2022 sur le site de Nature is Bike.

La SPL ALTEC - ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, ci-après dénommé le " DESTINATION ANGERS " ou " l'Organisateur " (RCS 830 955 068. Siège social : 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02) organise Nature is Bike, les 25, 26 et 26 juin 2022 à Angers, un événement inédit destiné aux amateurs de Gravel, aux passionnés de vélo et de nature.

1. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

1.1 Organisation

À l'occasion de l'édition 2022 de Nature is Bike, DESTINATION ANGERS organise la Gravel 100 DT SWISS dimanche 26 juin à Angers. L'organisation de l'épreuve est placée sous l'égide de la FFC - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME.

La Gravel 100 n'est pas une course. C'est une randonnée sportive Gravel, ouverte à toute personne majeure, homme ou femme. Cette épreuve en solo consiste à parcourir un circuit de 100 km empruntant des routes, des sentiers, des chemins de terre ou goudronnés du territoire angevin, en suivant une trace GPX.

La randonnée se déroule sur voies et chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaux, sans classement ni mesure de performance.

La trace GPX du parcours est donnée à chaque participant lors de son enregistrement. Un balisage sur les grands changements de direction du parcours peut être mis en place. Cependant, les concurrents doivent exclusivement se fier au guidage transmis par leur GPS à partir de la trace GPX de la Gravel 100 DT SWISS.

Le départ officiel est fixé à 08h00, dimanche 26 juin 2022 à Angers, sur le site du Gravel Festival.

1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique de l'épreuve

La participation à la Gravel 100 DT SWISS implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement et de l'éthique de l'événement Nature is bike ainsi que de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.

L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le Règlement de la randonnée et les Conditions Générales de Vente et à tout moment. En cas de modification, l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse qu'ils ont renseignée sur le bulletin d'inscription en ligne. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'événement www.natureisbike.com. Destination Angers recommande pour cela à tout participant de le consulter régulièrement.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Gravel 100 DT SWISS est une randonnée cycliste ouverte à toute personne, homme ou femme, quelle que soit sa nationalité sous réserve d'être âgée de 18 ans le jour de l'épreuve. Les participants concourent à titre individuel. Le nombre de participants est limité à 400.

2.1 Engagement des participants

Pour participer à la randonnée, tout concurrent s'engage à :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives, et des risques de séquelles consécutives à un accident.
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé.
- Être pleinement conscient des difficultés de l'épreuve, de la distance à parcourir et des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, chaleur, froid...)
- Suivre la trace GPX de la Gravel100 DT SWISS.
- Gérer ses fournitures en alimentation et boisson
- Faire preuve de respect des propriétés privées situées à proximité immédiate du parcours et des points de ravitaillements.
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de l'épreuve.

Pour la validation définitive de sa participation, de préférence lors de son inscription en ligne, chaque participant (suivant qu'il soit licencié FFC, non licencié ou Licencié d'une autre fédération sportive) doit fournir l'un des documents suivants :

- Copie de la licence FFC - Fédération Française de Cyclisme 2021-2022
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et une souscription à la Carte journée FFC pour tous les concurrents suivants :
 - o Non licencié FFC
 - o Licencié UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), FFTRI (Fédération Française de Triathlon)
 - o Licencié FFCT (Fédération française de cyclotourisme), FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre
 - o Cycliste handisports non-licencié
 - o Concurrent de nationalité étrangère non Licencié FFC : attention, le certificat médical doit être impérativement fourni en français ; tout certificat médical étranger non traduit en français sera refusé.

2.2 Respect de l'environnement

NATURE IS BIKE 2022 est un événement Eco responsable. En s'inscrivant à la Gravel 100 DT SWISS, tout participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse.

Comme il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (emballage alimentaire, bouteille...) sur le parcours, chaque participant doit les conserver en attendant de pouvoir les jeter dans une poubelle (de préférence les poubelles avec zone de tri mises à disposition sur le point de ravitaillement et sur le site d'arrivée du Gravel Festival de Nature is Bike à Angers). L'organisateur demande à chaque participant d'inscrire le numéro de sa plaque de vélo sur l'emballage des plaques énergétiques, barres de céréales, ou tout autre contenant qu'il compte emporter pour la randonnée. Un contrôle aléatoire sera effectué avant le départ. Et l'Organisateur vérifiera en fermant le parcours qu'aucun des emballages n'aient été jetés sur le parcours.

2.3 Matériels et équipements

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous, ainsi qu'avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le concurrent ne peut prendre le départ de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, le concurrent peut être exclu.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

Caractéristique des vélos admis :

- Vélos spécifiques pour le Gravel - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos type Cyclo-Cross - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos équipés de pneus d'une section comprise entre 32 et 47 mm.
- Vélos Gravel et Cyclo-Cross à assistance électrique.

Pour prendre le départ, chaque participant s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du Gravel.

Vélos non admis :

Tous vélos non adapté à la pratique du Gravel :

- VTT-VTC et tout autre type de vélo possédant un cintre plat ou guidon droit ou Flat Bar
- Monocycle
- Vélo couché
- Vélo de contre la montre
- Vélo à pignon fixe
- Vélo pliant
- Handbike
- Vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires.

Equipements cyclistes et sportifs obligatoires

Le port des équipements listés ci-dessous est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve :

- Le port du casque à coque rigide (normes CE) homologué de moins de 5 ans, avec la jugulaire attachée
- Une sonnette
- Extrémités du cintre équipées de bouchons
- Une pompe à vélo, une chambre à air minimum de rechange, complété par tout autre matériel de réparation
- Un téléphone mobile en pleine charge
- Un GPS en pleine charge, indépendant, ou batterie externe en pleine charge pour tout suivi de trace par GPS sur téléphone mobile
- La plaque de cadre numérotée remise lors de l'enregistrement
- Un bidon d'eau (50cl minimum au départ de l'épreuve)

Autres équipements sportifs vivement recommandés aux participants par l'organisateur

- Vêtements adaptés à la pratique du cyclisme avec bandes réfléchissantes
- Une paire de gant
- Un outil multifonction pour le vélo de type clé " Multitools "
- Une pochette " déchets " dédiée au transport de leurs déchets entre chaque point de ravitaillement

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 Conditions d'inscriptions

L'ouverture des inscriptions est fixée au 14 décembre 2022. Elles seront clôturées le 1er juin 2022. Elles s'effectuent exclusivement en ligne sur le site internet www.natureisbike.com dans la limite des places disponibles (400 participants maximum à la Gravel 100 DT SWISS).

Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est le propriétaire exclusif et effectif.

L'organisateur n'enregistre aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique.

L'organisateur est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

Toute inscription est nominative et irrévocable. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué),

Par ailleurs, l'organisateur l'exclue définitivement de toutes les épreuves de Nature is Bike.

Lors l'enregistrement, s'il manque dans le dossier d'inscription du participant le paiement de l'inscription, la licence FFC ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique cycliste en compétition, l'inscription n'est pas valide. L'organisateur refuse au participant son l'accès à l'épreuve et aucune dotation (dossard et balise) ne lui est remis lors de l'enregistrement.

3.2 Frais d'inscriptions

Tarifs

Le tarif d'inscription est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Un tarif préférentiel est mis en place par l'Organisateur du 14 décembre 2021 au 31 janvier 2022 :

- Participant licencié FFC : **20€ TTC**
- Participant non licencié FFC, ou licenciés de toute fédération cycliste et sportive (FF vélo, FFCT, UFOLEP, FSGT, FFTRI, FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre Cycliste handisports non-licencié : **25 € TTC**. Ce tarif inclus la " Carte à la journée FFC " comprenant l'assurance individuelle accident pour toute la durée de l'épreuve - www.ffc.fr/carte-a-la-journee

A partir 1^{er} février 2022

- Participant licencié FFC : **25 € TTC**
- Participant non licencié FFC ou autres licences : **34 € TTC**

Ce que comprend l'inscription à la Gravel 100 DT SWISS

L'inscription à la Gravel 100 DT SWISS comprend :

- Un dispositif de sécurité et de secours
 - o L'enregistrement (contrôle des licences, des certificats médicaux...)
 - o Pour les non licenciés : supplément obligatoire « Carte à la journée » comprenant l'assurance individuelle accident
 - o Le contrôle du matériel à l'enregistrement
 - o Le briefing obligatoire préalable à l'épreuve
 - o 1 PC course joignable durant toute l'épreuve
 - o Présence de l'équipe d'organisation sur les points de ravitaillement et tout au long du parcours
 - o Des points de secours fixes
- La dotation du participant
 - o Une plaque de vélo numérotée *
 - o La trace GPX du parcours
 - o Une gapette Collector Gravel100 DT Swiss
- 2 Haltes gourmande sur le parcours et une boisson à partager sur la ligne d'arrivée
- Une consigne pour les vélos Gravel des participants qui le souhaitent sur le site du Gravel Festival, dans un parc dédié clos et gardienné à l'issue de l'enregistrement et jusqu'à 7h30 dimanche 26 juin 2022- Prestation à réserver lors de l'inscription

* **Rappel** : l'inscription et la plaque de cadre sont personnelles. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription avec sa plaque à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de toutes les futures éditions de la Gravel 100 DT SWISS et épreuves de Nature is bike.

4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

4.1 Dates et Horaires

Samedi 25 juin 2022

- 14h à 19h : Enregistrement et contrôle du matériel sur le site de Nature is bike à Angers
- 19h : Clôture des enregistrements

Dimanche 26 juin 2022

- 06h00 : Enregistrement et contrôle du matériel des concurrents résidant à moins de 80 km d'Angers
- 07h15 : Clôture des enregistrements
- 07h30 : Rassemblement sur la ligne de départ
Briefing obligatoire
- 08h00 : Départ de la Gravel 100 DT SWISS
- Entre 11h et 13h : arrivée des participants au cœur du Gravel Festival

Sous réserve de confirmation à la clôture définitive des inscriptions le 22 mai 2022, les horaires peuvent être modifiées en fonction du nombre définitif d'inscrits le jour de la manifestation. A partir du 15 juin, l'organisateur communique les horaires définitifs sur le site www.natureisbike.com et par courriel aux participants, à l'adresse mentionnée lors de leur inscription en ligne. En cas de circonstances particulières, notamment climatiques, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer l'heure de départ. Ces modifications sont alors indiquées sur le site web, annoncées par micro sur le Gravel Festival de Nature is Bike et communiquées par voie d'affichage sur les points d'accueils et d'enregistrement.

Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps aux enregistrements, au briefing, et au départ de l'épreuve.

4.2 L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing

Pour pouvoir participer à la Gravel 100 DT SWISS, tout participant doit obligatoirement s'enregistrer, soumettre son vélo au point de contrôle matériel et assister au briefing

L'enregistrement

Samedi 25 juin 2022, chaque participant doit se présenter à l'espace enregistrement de la Gravel 100 DT SWISS, de 14h à 19h. (Si le participant est dans l'impossibilité de s'enregistrer samedi 25 juin, alors il sollicite l'organisateur inscriptionparcours@natureisbike.com qui planifiera exceptionnellement un enregistrement dimanche 26 juin entre 6h et 7h)

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription des participants qui se présenteraient après l'heure de clôture des enregistrements.

Les étapes d'enregistrement

- Contrôle les inscriptions : le participant présente le billet de participation qui lui a été transmis par l'organisateur. Si son dossier d'inscription est complet et qu'il s'est acquitté de tous les paiements alors il peut recevoir sa dotation.
- Gestions des Inscriptions incomplètes :
 - o Pour tout licencié FFC qui n'aurait pas fourni la copie de sa licence lors de son inscription doit la remettre obligatoirement en se présentant à l'enregistrement. Dans le cas contraire, le départ et la participation à l'épreuve lui sont refusés, aucune dotation ne lui est remise et aucun remboursement ne lui est accordé.
 - o Pour tout non licencié FFC et pour tout licenciés d'autres fédérations cycliste et sportives qui n'aurait pas fourni le certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition lors de son inscription doit le remettre obligatoirement en se présentant à l'enregistrement. Dans le cas contraire, le départ et la participation à l'épreuve lui seront refusés, aucune dotation ne lui sera remise et aucun remboursement ne lui sera accordé.
 - o Tout non licencié FFC et tout licenciés d'autres fédérations cycliste et sportives remet le formulaire Carte à la journée FFC, comprise dans l'inscription des non licenciés FFC, entièrement complété et signé. Sans ce contrat, il ne peut prendre part à l'épreuve.
 - o Si le paiement n'a pas été effectué, où s'il est incomplet, le participant règle sa participation auprès de l'Organisateur
- Remise de la dotation et des numéros de téléphone des secours à composer en cas d'urgence
- Pour les participants qui ont réservé la consigne vélos lors de son inscription, remise des bracelets de consignes.

Le contrôle

Après avoir effectué son enregistrement, et reçu toute sa dotation, le participant se présente au point de Contrôle matériel. L'organisateur vérifie que chaque Gravel et ses équipements obligatoires soient bien conformes au point 2.3. « Matériels et équipements des participants à Gravel of Legend Legendre ». Si le vélo et les équipements du participant sont au complet, et conformes au règlement, alors l'Organisateur fixe sur son Gravel la plaque de guidon numéroté. S'il dispose des bracelets de consigne, il peut déposer son Gravel dans le parc à vélo dédié et gardienné. Il doit le récupérer le dimanche 26 juin dès 6h. jusqu'à 7h30 dernier délais.

Le Briefing

La présence de tous les participants y est obligatoire. Il a lieu sur le site du Gravel Festival sur la ligne de départ. Lors de ce briefing, l'organisateur assure le descriptif du parcours, rappelle les obligations de chaque participant et délivre les dernières consignes.

4.3 Le déroulement de la randonnée

Départ

Le départ de la Gravel 100 DT SWISS est donné à 8h00, à l'issue du briefing

Rappel : les téléphones et les GPS doivent être en pleine charge lors du départ de la Gravel 100 DT SWISS

Parcours

Le parcours n'est pas fléché. Seuls les croisements dangereux sont balisés et signalés. Le parcours est transmis par l'organisateur sous forme de lien GPX, envoyé par mail à chaque participant au plus tard 1 semaine avant l'épreuve afin de l'enregistrer sur leur GPS.

Le parcours peut traverser des propriétés privées avec lesquelles l'organisateur a obtenu des accords spécifiques et temporaires. Le participant respecte pour cela strictement la trace GPX de la Gravel 100 DT SWISS et ne s'en écarte pas.

Sur les sections de route goudronnée que le parcours peut comporter, les regroupements en peloton de plus de 8 cyclistes sont interdits. L'organisateur demande à tout participant de ne pas faire de drafting (procédé qui consiste à profiter de l'aspiration d'un coureur ou d'un véhicule). En conséquence, suivre un véhicule, un cycliste est strictement interdit.

5. ASSURANCES

Destination Angers, organisateur de la Gravel 100 DT SWISS, souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des événements et des épreuves de Nature is bike.

L'organisateur exige que chaque participant soit couvert en assurance Individuelle accident.

La licence FFC ou la souscription à la Carte journée FFC couvrent le participant en Assurance Individuelle Accident.

L'inscription de tout non licenciée FFC ou licencié d'une autre fédération sportive comprend l'adhésion à la Carte journée. La formalité d'adhésion est simple. Elle est à effectuer à partir de <https://www.fcc.fr/carte-a-la-journee/?cn-reloaded> et la version imprimée complétée est à remettre lors de l'enregistrement.

6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULLATION PAR L'ORGANISATEUR

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ ou tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve.

En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve
- D'arrêter voire d'annuler l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve en raison d'un cas de force majeure, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté préfectoral lié à la crise sanitaire de la COVID 19, le remboursement de l'inscription est assuré par l'organisateur.

7. LOIS APPLICABLES ET INTERPRETATION

Le présent règlement est soumis au droit français.

La randonnée se déroule dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs.

L'organisateur effectue la déclaration préalable en préfecture codifiée dans la partie réglementaire du Code du sport à laquelle il est soumis.

L'Épreuve est exclusivement régie par le Code du sport, en particulier les articles relatifs à l'Organisation de manifestations sportives sur les voies publiques ouvertes à la circulation. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, est tranchée souverainement, sans recours possible, par l'Organisateur ou par le jury de l'épreuve, en fonction de la nature de la question, dans le strict respect du Code du sport.

8. DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord à DESTINATION ANGERS et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement Nature is Bike pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises du vendredi 25 juin 2022 13h00 au dimanche 26 juin 2022 19h. Les prises de vues pourront être effectuées par des aéronefs télé-pilote ("drones"), dans le strict respect de la réglementation en vigueur (LOI n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils). Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de Nature is Bike et sous toutes ses formes (films vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux etc.). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 23 juin 2022.

9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de la manifestation "Nature is Bike". DESTINATION ANGERS, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à la randonnée appelée « Gravel 100 - DT SWISS » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le règlement pourra être consulté sur le site www.natureisbike.com ainsi que sur place le jour de l'enregistrement et de la randonnée.

Toutes les informations sur www.natureisbike.com

Contact : inscriptionsparcours@natureisbike.com